



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

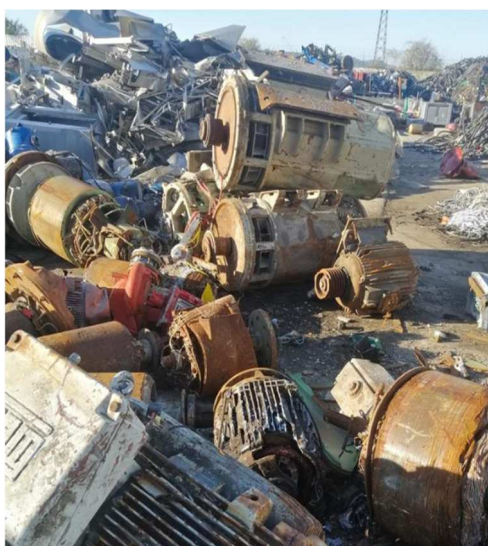


Rapport d'activité



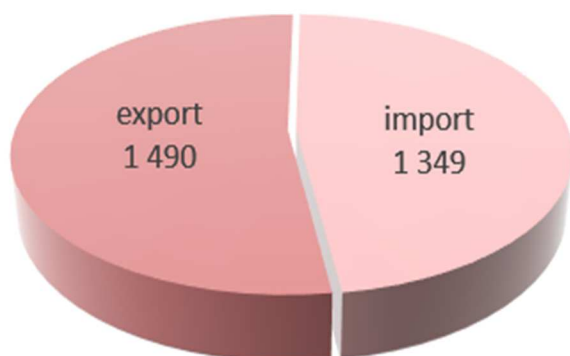
2021

**Pôle National
des Transferts
Transfrontaliers
de Déchets
(PNTTD)**

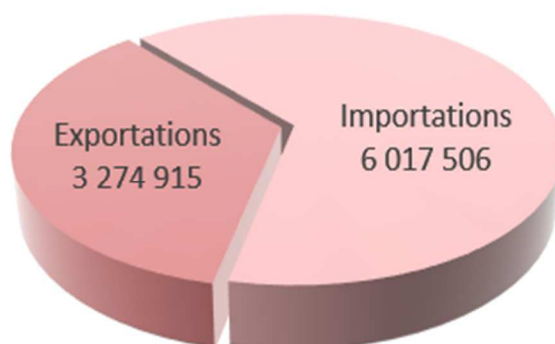


Le PNTTD en chiffres

Nombre de dossiers traités (2 839)

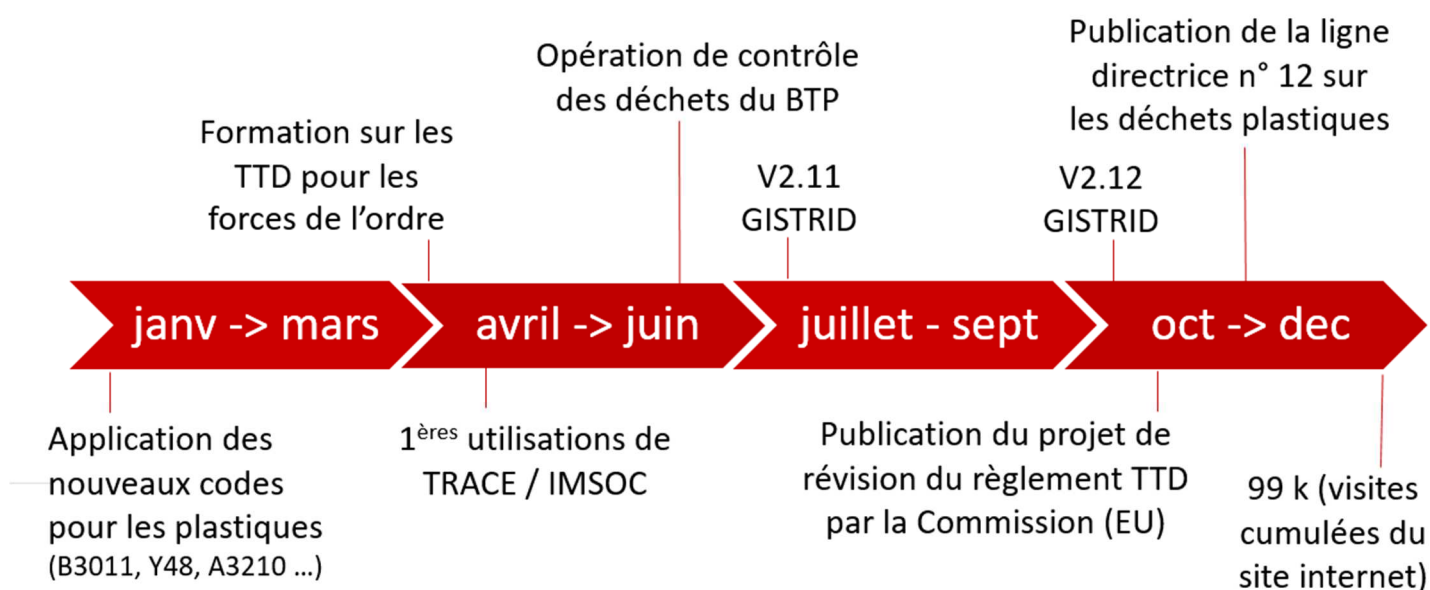


Tonnages transférés



 <p>0 € un service gratuit pour les notifiants</p>	 <p>255 sollicitations de l'unité appui aux contrôles</p>	 <p>27 000 visites sur le site internet d'informations GISTRID</p>
 <p>40 613 courriels traités en hotline</p>	 <p>1 725 appels reçus en hotline</p>	 <p>8 807 courriers envoyés</p>

L'année du PNTTD en un coup d'œil

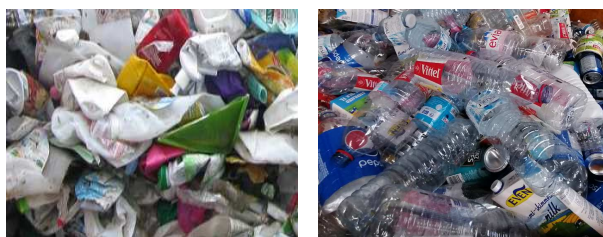


Zoom sur quelques évènements de 2021

Application de nouveaux codes plastiques à compter du 01/01/2021

Lors de la 14^{ème} Convention des Parties (COP) de la Convention de Bâle en mai 2019, plus de 180 pays ont souhaité renforcer les contrôles et la traçabilité des déchets plastiques. De nouveaux codes ont alors été créés pour ces déchets permettant de définir la procédure à appliquer en cas de transfert en fonction du pays de destination : B3011, Y48 et A3210 concernent les pays non OCDE.

D'autres codes s'appliquent aux pays OCDE : AC300 hors UE / EU3011 et EU48 en intra Europe. Leur mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2021 a eu pour conséquence notamment le dépôt de 10 nouveaux dossiers de notification au PNTTD.



Premières utilisations de l'outil européen IMSOC

Au niveau européen, un système informatisé d'échange de données sur les transferts de déchets entre autorités a été mis en place via la plateforme IMSOC (système de gestion de l'information sur les contrôles officiels). Proactif sur le sujet de la dématérialisation, le PNTTD a utilisé cet outil dès le mois d'avril pour faciliter la transmission des dossiers et pour permettre de gagner du temps.



Rencontre avec les professionnels des déchets

Cette 3^{ème} journée d'échange s'est déroulée à Metz le 16 décembre 2021.



Retransmise en direct pour la première fois, cette rencontre a réuni au total 662 personnes en présentiel et en distanciel.

Le programme mêlait présentations et moments d'échanges privilégiés avec les *speed-meetings*, exercice très apprécié des professionnels qui font part directement aux instructeurs des problématiques spécifiques rencontrées dans leur activité.

Les informations apportées portaient notamment sur les évolutions des politiques étrangères en matière de déchet (Brexit, interdiction d'import de déchets par la Chine...), les évolutions réglementaires concernant les déchets plastiques, la révision prochaine du règlement CE n°1013-2006 sur les transferts de déchets, les systèmes d'information et les évolutions de l'application GISTRID, la mise en œuvre de « Trackdéchets », les contrôles ...



La révision du Plan national d'inspection des transferts transfrontaliers de déchets

En 2021, la révision du plan national d'inspection adopté en 2017 a été lancée par le PNTTD.

Ses objectifs visent à prévenir les dommages à l'environnement et à la santé humaine liés au traitement de déchets dans des installations inappropriées ainsi qu'à lutter contre les infractions résultant d'une mauvaise application de la réglementation. Il s'adresse aux corps de contrôle (douanes, OCLAESP* et gendarmerie, DREAL, police ...) qui sont habilités à rechercher et à constater les infractions aux dispositions du Code de l'environnement applicables aux déchets.

Le plan vient ainsi coordonner leurs actions pour les rendre plus efficaces et structurer les démarches engagées dans la lutte contre les trafics illégaux.

* Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique



Suivi des activités réalisées tout au long de l'année

Les évolutions de l'application GISTRID



L'application GISTRID dans laquelle les dossiers de demande de transferts doivent être déposés est en évolution constante. Les deux nouvelles versions sorties en 2021 (V. 2.11 et V. 2.12) ont permis d'apporter principalement des changements au niveau des transporteurs. Une base de données regroupant l'ensemble des transporteurs a été créée afin de fiabiliser les échanges et interconnexions avec d'autres systèmes informatiques.

La participation aux réunions internationales

✓ Afin de définir des orientations communes pour la mise en œuvre concrète des nouveaux codes plastiques (cf page précédente), les États membres ont publié en fin d'année une « ligne directrice » n° 12. Il s'agissait par exemple de définir le taux d'impuretés dans les déchets plastiques pour déterminer la procédure à appliquer (2% vers les pays tiers, 6% en intra UE).



✓ Quelques mois avant la Présidence française de l'Union Européenne en 2022, le PNTTD a participé aux travaux préalables à la proposition de nouveau règlement sur les transferts transfrontaliers de déchets par la Commission Européenne et aux propositions d'amendement des annexes de la Convention de Bâle.

De nouveaux consentements préalables



Un consentement préalable délivré à une installation de valorisation lui permet de recevoir des déchets pendant trois ans avec une notification (au lieu d'un an). Il simplifie et réduit le délai de traitement des dossiers de notification. Fin 2021, une quinzaine de ces décisions étaient accordées par le PNTTD en fonction de plusieurs critères, notamment la mise en œuvre des meilleures technologies possibles ou la valorisation de + 50% des déchets.

Participation aux contrôles pour lutter contre les transferts illicites

✓ Le PNTTD a poursuivi son appui aux différentes opérations « territoires propres » organisées par l'OCLAESP (Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique) en région.

✓ Il a aussi apporté son expertise lors d'autres contrôles tout au long de l'année. A titre d'exemple, le 25 juin a eu lieu à la frontière avec le Luxembourg, une opération menée conjointement avec les douanes françaises et la police grand-ducale. Coordonnée par le Groupement Européen de collaboration transfrontalière Alzette-Belval, l'objectif était de limiter les transferts illicites et dépôts sauvages (déchets du BTP et déchets ménagers) dans les pays limitrophes. 16 tonnes de déchets (bois, terre et gravats) en provenance du Luxembourg ont ainsi été interceptées au cours des 2 heures de l'opération coup de poing.



S'informer et nous contacter



Site internet : <http://info.gistrid.din.developpement-durable.gouv.fr>



Contact permanent (hotline par mail) : pnttd@developpement-durable.gouv.fr



Hotline téléphonique : joignable de 9 h à 12 h (lundi, mardi, jeudi et vendredi)
03 87 62 88 19 / depuis l'étranger : 00 33 3 87 62 88 19



Adresse postale : **PNTTD : 2, rue Augustin Fresnel - CS 95038 - 57071 Metz Cedex 3**